

116

Commission permanente Séance du 10 juillet 2023



Rapporteur : M. MARTIN

48220

41 - Finances, moyens des services, citoyenneté

Subventions congrès

Le lundi 10 juillet 2023 à 14h02, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLINAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : M. BRETEAU (pouvoir donné à Mme FÉRET), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), Mme FAILLÉ (pouvoir donné à M. BOHANNE), M. LE MOAL (pouvoir donné à Mme ABADIE), Mme QUILAN (pouvoir donné à M. SOULABAILLE), M. SORIEUX (pouvoir donné à Mme MORICE)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h45.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 28 mai 2018 relative au financement des congrès et manifestations diverses ;

Exposé :

Les deux structures suivantes ont sollicité le soutien du Département pour l'organisation d'un évènement en Ille-et-Vilaine :

- la Régionale de Bretagne de l'Association des professeurs de mathématiques de l'enseignement public qui organise ses journées nationales du 21 au 24 octobre 2023 au Couvent des Jacobins et qui réuniront 800 personnes ;
- la Fédération française des clubs omnisports qui a accueilli 120 personnes lors de son colloque "Omnisports pour elles" le 12 juin dernier à Rennes, autour du thème de l'engagement du mouvement sportif pour une gouvernance paritaire du sport.

Au vu du barème voté le 28 mai 2018, il est proposé l'attribution des subventions suivantes :

- 1 000 € à la Régionale de Bretagne de l'Association des professeurs de mathématiques de l'enseignement public (évènement à rayonnement national ; budget prévisionnel : 87 000 € environ) ;
- 400 € à la Fédération française des clubs omnisports (évènement à rayonnement régional ; budget prévisionnel : 9 000 € environ).

Décide :

- d'attribuer les subventions pour un montant total de 1 400 € au profit de la Régionale de Bretagne de l'Association des professeurs de mathématiques de l'enseignement public et de la Fédération française des clubs omnisports, dont le détail figure ci-dessus et en annexe.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 11 juillet 2023

ID : CP20231583

Pour extrait conforme